



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE L'ANSE-BERTRAND

Rapport
d'Orientation
Budgétaire
2026

Table des matières

I- CONTEXTE LEGISLATIF ET ECONOMIQUE	3
LE CONTEXTE LEGISLATIF	3
LE CONTEXTE ECONOMIQUE.....	5
II- LE CONTEXTE FINANCIER DE LA COMMUNE.....	9
LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL ET COMMUNAL	9
1- La section de fonctionnement	9
Les dépenses de fonctionnement par poste de 2021 à 2025	9
Les Recettes de fonctionnement	15
La section d'investissement	17
III- Les orientations stratégiques pour le budget 2026	19
Des dépenses à rationaliser	19
Rappel du plan de redressement préconisé par la Chambre Régionale des Comptes.....	19
IV- Prospectives 2026 à 2032	21

I- CONTEXTE LEGISLATIF ET ECONOMIQUE

LE CONTEXTE LEGISLATIF

Conformément aux articles, L. 2312-1, L. 2312-2, L. 2312-3 du Code des Collectivités Territoriales, la tenue d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, et les EPCI comprenant ces dernières.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions Modificatives. La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du Compte De Gestion et du compte Administratif.

Le rapport doit être présenté dans les dix semaines précédant l'examen du Budget Primitif. Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'EPCI. Il doit permettre une vision précise des finances et des orientations poursuivies.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) au Débat d'Orientation budgétaire (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune dans leurs membres, dans les départements et les régions.

La loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 présente les grandes orientations et la trajectoire à suivre pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientation budgétaire.

Il est ainsi spécifié à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales que : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, Le maire présente au conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Le ROB comporte notamment :

- Des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales etc.,
- Une analyse de la situation financière de la collectivité,
- Les perspectives pour l'année concernée.

La préparation du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour 2026 nécessite une analyse rigoureuse des dynamiques économiques à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

Ce document vise à fournir un panorama actualisé, basé sur les dernières projections des institutions internationales et nationales. Il met l'accent sur les indicateurs clés (croissance du PIB, inflation, chômage, dette publique) et leurs implications pour les finances locales,

telles que les dotations de l'État. Les données sont sourcées et datées, avec des graphiques pour visualiser les tendances.

L'un des éléments les plus marquants du ROB 2026 concerne l'analyse du contexte politique national. Depuis 2022, la France traverse une période de grande instabilité : absence de majorité parlementaire stable, succession rapide de gouvernements, tensions accrues dans l'élaboration de la loi de finances, dissolution de l'Assemblée en 2024.

Ces événements ont profondément affecté la capacité des collectivités à anticiper leurs propres budgets. De plus, ce contexte s'inscrit dans un environnement marqué par une résilience fragile : tensions commerciales mondiales, assouplissement monétaire en Europe, et incertitudes budgétaires en France.

La situation politique exceptionnelle que connaît le pays depuis 2024 continue de produire des effets significatifs sur l'économie française et sur les collectivités locales. L'instabilité gouvernementale complique en particulier l'élaboration du projet de loi de finances (PLF) pour 2026. Après la démission de M. Bayrou, M. Lecornu a été nommé Premier ministre le 9 septembre avec pour mission de rechercher un accord parlementaire sur le budget. Il démissionne le 5 octobre, puis est renommé dès le lendemain afin de conduire, malgré un contexte parlementaire fragmenté, la préparation du PLF 2026. Celui-ci est présenté en Conseil des ministres le 13 octobre et enregistré à l'Assemblée nationale le 14 octobre. Dans ces conditions, son contenu est susceptible d'évoluer au fil des débats, et ce ROB se fonde donc sur la version initiale du texte.

Pour la commune de l'Anse-Bertrand cela signifie travailler dans un environnement financier incertain, où les règles du jeu peuvent changer au cours de l'année 2026.

Cela implique une vigilance accrue sur les recettes fiscales locales et les dépenses contraintes dans un contexte de croissance modérée et d'inflation maîtrisée mais persistante. De plus cette instabilité impose une gestion locale rigoureuse, flexible et solidement ancrée dans des choix politiques bien pensés.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1.1 Le contexte économique international

L'économie mondiale est confrontée à des vents contraires liés aux tensions commerciales. La croissance mondiale ralentit, sous l'effet d'une forte augmentation des barrières commerciales et d'une incertitude politique accrue liée aux politiques économiques mondiales. Elle fléchit à 3,2 % en 2025, soit une révision à la baisse significative par rapport aux projections précédentes. La croissance pourrait être plus faible qu'anticipé en cas d'escalade des restrictions commerciales ou de persistance de l'incertitude liée aux politiques économiques mondiales. Parmi les risques figurent également une croissance plus faible que prévu dans les grandes économies, une aggravation des conflits et la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes. Des efforts multilatéraux sont nécessaires pour promouvoir un environnement prévisible et transparent, propice à la résolution des tensions commerciales. Les décideurs publics doivent maintenir l'inflation sous contrôle et consolider leur situation budgétaire, tout en engageant des réformes qui renforcent la qualité des institutions, stimulent l'investissement privé et améliorent le capital humain ainsi que le fonctionnement du marché du travail.

(Source : banquemondiale.org)

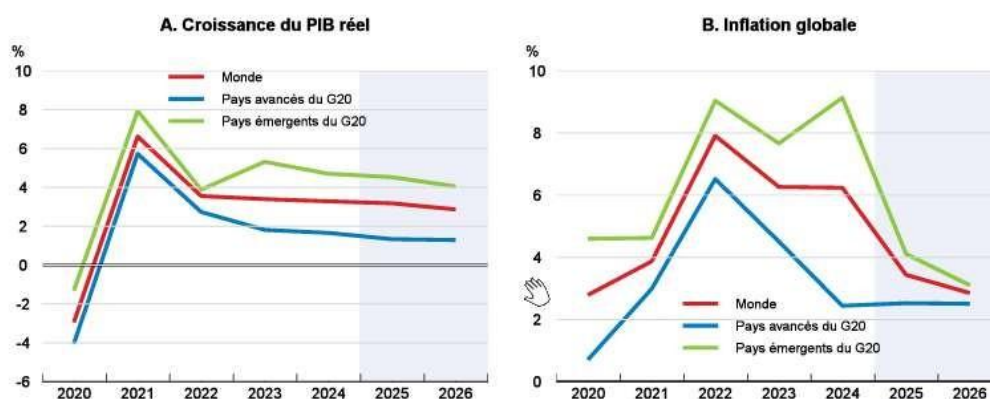
La croissance du PIB mondial devrait passer de 3.3 % en 2024 à 3.2 % en 2025, puis 2.9 % en 2026, avant de se redresser à 3,1 % en 2027.

L'activité à court terme devrait se tasser à mesure que la hausse des taux de droits de douane effectifs se répercutera progressivement sur l'économie, pesant sur l'investissement et sur les échanges, sur fond de persistance des incertitudes géopolitiques et liées à l'action publique. La croissance devrait repartir à la hausse dans la seconde moitié de l'année 2026, à mesure que l'impact des droits de douane s'estompera, que les conditions financières s'amélioreront et que la baisse de l'inflation soutiendra la demande, sachant que les économies asiatiques émergentes resteront les principaux moteurs de la croissance mondiale.

L'inflation devrait ralentir dans la plupart des économies du G20 en raison du fléchissement de la croissance économique et de l'atténuation des tensions sur le marché du travail. Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait ainsi reculer, de 3.4 % en 2025 à 2.9 % en 2026, et dans les économies avancées de ce groupe, l'inflation sous-jacente devrait dans l'ensemble rester stable, s'établissant à 2.6 % en 2025 et 2.5 % en 2026.

(Source : OCDE 2/12/2025)

Graphique 8. La croissance économique devrait fléchir dans les économies du G20



Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 118 ; et calculs de l'OCDE.

1.2 Le contexte économique de la zone euro

La guerre d'agression que mène la Russie contre l'Ukraine et l'aggravation des tensions commerciales continuent d'exercer un effet de freinage sur l'économie en Europe. Malgré les mesures énergiques prises par les pouvoirs publics pour faire face aux chocs extérieurs, les perspectives à court terme sont assombries par une forte incertitude. La désinflation progresse, mais la politique monétaire devrait demeurer vigilante. La politique budgétaire doit dégager des marges de manœuvre pour répondre aux nouveaux besoins de dépenses, notamment dans le domaine de la défense.

(Source : Perspectives économiques de l'OCDE)

L'inflation totale s'établit à 0,9 % en 2025 et est prévue à 1,9 % en 2026, avant un nouveau repli puis une accélération à 2 % en 2028. La trajectoire au premier semestre 2026 serait fortement influencée par les effets de base relatifs à la composante énergie, qui permettent d'expliquer la baisse initiale à 1,6 % au premier trimestre suivie par un rebond au deuxième trimestre.

L'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation dans les pays du G20 devrait s'atténuer, passant de 3,4 % cette année à 2,8 % en 2026 et 2,5 % en 2027.

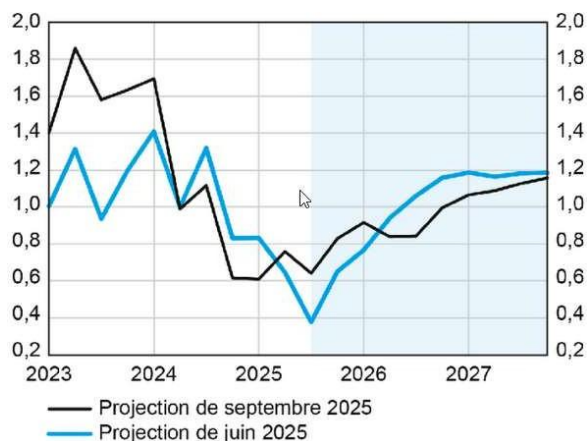
1.3 Le contexte macroéconomique national

Une croissance positive mais modérée en 2025 avant un raffermissement en 2026-2027. Dans un contexte national très incertain, les projections retiennent la convention d'une politique budgétaire, qui permettraient d'atteindre un déficit de 5,4 % du PIB en 2025 et un ajustement structurel primaire de 0,6 % du PIB en 2026 et de 0,4 % en 2027. Une moindre consolidation budgétaire n'entraînerait cependant pas pour autant un surcroît de croissance, car l'incertitude fiscale prolongée se traduirait par des comportements plus attentistes des ménages et des entreprises.

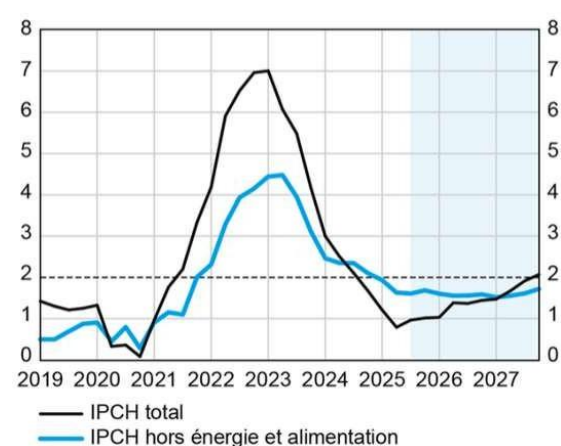
Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,9 %. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 1

% en 2026 et en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années.

Croissance du PIB réel



Indice des prix à la consommation harmonisé



(Source : Banque de France)

1.4 Le projet de loi de finances pour 2026

Le PLF 2026 vise à concilier le triple objectif de financer des priorités stratégiques du pays, de préserver son modèle social et de restaurer des marges de manœuvre budgétaires, en particulier pour être en capacité de faire face à d'éventuelles prochaines crises.

En 2026, le solde public atteindrait $-4,7$ % du PIB, en amélioration de $+0,6$ point de PIB par rapport à 2025.

Ce plan d'action doit permettre de ramener le déficit public à $4,7$ % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029, comme s'y est engagé le Gouvernement auprès des Français et des partenaires européens. L'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total.

Un État qui maîtrise sa dépense tout en poursuivant le financement des dépenses prioritaires. En retranchant des dépenses très rigides, comme la charge de la dette et l'effort supplémentaire de réarmement, les dépenses des ministères baisseront de nouveau en valeur en 2026. Cela correspond à un effort majeur de maîtrise des dépenses du budget de l'État, dont celles affectées au financement des opérateurs et des agences.

Un impératif de redressement des comptes sociaux pour préserver notre modèle social et faire face au défi démographique :

Ce budget et le projet de loi de financement de la sécurité sociale proposent de poursuivre le rétablissement des comptes de la Sécurité sociale en visant un déficit de $17,5$ Md€, avec pour objectif un retour à l'équilibre en 2029. Les recettes marqueraient une progression de $2,5$ % en 2026 ($+ 16,3$ Md€), tandis que la progression des dépenses serait contenue à $+1,6$ % ($+ 10,8$ Md€). L'objectif national de dépenses d'assurance-maladie pour 2026 s'établirait à $270,4$ Md€, en hausse de $4,3$ Md€ (soit $+1,6$ %) par rapport à 2025.

Pour l'heure, le projet de budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par :

- Des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés à hauteur de $6,5$ milliards d'euros (Md€) et par la suppression de 23 niches fiscales pour un gain d'environ 5 Md€ (la France en compte actuellement 474 pour un coût total de $85,1$ Md€) ;
- Une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale, qui représente deux tiers de l'effort budgétaire total.

(Source : Projet de loi de finances – Ministère du budget et des comptes publics)

1.5 Les dispositions spécifiques aux collectivités locales du projet de loi de finances pour 2026

Le PLF 2026 confirme que les collectivités territoriales seront appelées à contribuer massivement à l'effort de redressement des finances publiques, avec un coût estimé à $4,6$ milliards d'euros mais ce montant ne prend pas en compte l'ensemble des charges supplémentaires ou de diminutions de moyens imposées aux collectivités. Les collectivités, et singulièrement le bloc communal, sont une nouvelle fois la variable d'ajustement du budget de l'État, alors même que leurs marges de manœuvre financières sont déjà fortement contraintes.

Le PLF 2026 prévoit plusieurs mesures ayant un impact direct sur les communes :

- $53,45$ Md€ de concours financiers à destination des collectivités territoriales, dont $32,58$ Md€ au titre de la DGF, avec une stabilité de la dotation forfaitaire.

- Suppression du Fonds de solidarité aux activités périscolaires (FSDAP) pour l'année scolaire 2025-2026.
- Diminution de 50 % du Fonds Vert, désormais fixé à 650 M€, réduisant d'autant les possibilités de financement des projets environnementaux.
- Création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT), destiné à regrouper les dotations d'investissement du bloc communal (DETR, DSIL, DPV). Son enveloppe est fixée à 1,04 Md€.
- Réduction du périmètre du FCTVA, entraînant une moindre compensation de la TVA sur certains investissements.
- Nouvelle augmentation de 3 points des cotisations employeurs à la CNRACL, après une première hausse de 3 points en 2025, ce qui alourdit significativement la charge de personnel des collectivités.
- Pérennisation de la dotation pour les titres sécurisés, destinée à accompagner les communes dans la délivrance des titres d'identité.

1.6 Les engagements de l'équipe municipale

L'année 2026 s'annonce particulièrement complexe pour la construction du budget des collectivités territoriales. En effet, on observe une contraction des recettes, notamment fiscales, accompagnée d'une augmentation continue des dépenses de fonctionnement. Cet effet de ciseau, qui se renforce d'année en année, vient réduire la capacité d'autofinancement de la ville.

Ce débat d'orientation budgétaire a pour objet de montrer la sincérité avec laquelle le budget 2026 est construit et les choix qui sont faits.

Les propositions du budget primitif 2026 seront axées notamment sur :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Assurer la poursuite du programme d'investissement notamment ceux dédiés aux travaux de réhabilitation des bâtiments publics, mais sans accroître la pression fiscale ;
- Maintenir le niveau des services publics.
- Soutenir les associations locales

II- LE CONTEXTE FINANCIER DE LA COMMUNE

LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL ET COMMUNAL

1- La section de fonctionnement

Pour maintenir une bonne solvabilité de la collectivité, il est nécessaire de travailler à la maîtrise du budget de fonctionnement, par la réduction des charges à caractère général, par la maîtrise de la charge salariale, pour maintenir une capacité d'autofinancement et adapter les modes de gestion à un monde en pleine mutation.

L'ensemble des chiffres du présent rapport sont issus des comptes administratifs de 2021 à 2024. Les données indiquées pour l'année 2025 sont issues du compte financier unique (CFU) provisoire, qui servira de référence pour analyser l'évolution des données et dégager une tendance.

2- Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement en €	7 301 087,57	7 821 892,27	9 547 676,87	10 198 050,03	10 095 392, 10
Recettes de fonctionnement en €	7 380 178,78	8 827 141,54	9 133 213,83	10 074 851,30	10 161 895,52

Sur la période 2021–2025, les recettes de fonctionnement ont progressé de +37,7 % (de 7,38 M€ à 10,16 M€), tandis que les dépenses ont augmenté de +38,3 % (de 7,30 M€ à 10,10 M€).

La dynamique des dépenses est légèrement supérieure à celle des recettes sur l'ensemble de la période, même si l'exercice 2025 affiche un excédent de fonctionnement de l'ordre de 66 500 € (10,16 M€ de recettes contre 10,10 M€ de dépenses).

Les dépenses de fonctionnement par poste de 2021 à 2025

1- Evolution des charges à caractère général (011) de 2021 à 2025 (en €)

	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision BP 2026
Dépenses totales Chapitre 011	880 562,23	1 022 319,66	1 312 076,75	1 480 631,98	1 596 508,48	↓
Primes assurances	94 926,60	91 834,63	85 457,98	82 640,38	105 104,54	↑
Taxes foncières	0	25 776	31 875	0	32 233	→

Electricité	150 238,41	172 401	176 760,13	190 110,18	185 035,04	→
Eau et assainissement	21 121,76	30 818,61	27 949,9	76 504,25	57 714,83	→
Carburants	3 670,13	25 469,57	36 967,27	35 539,82	45 426,04	↑
Télécom	85 692,43	106 513,78	117 996,65	127 681,81	129 347,45	→
Transports divers	4 631,47	6 015,15	6 253,93	3 119,21	15 512,79	→
Fêtes et cérémonies	10 429,40	31 084,43	45 719,02	82 530,66	120 194,06	↓
Habillement et vêtements de travail	39 775,93	12 760,23	23 754,35	45 838,27	24 824,80	↓
Alimentation	62,59	818,00	127 901,19	142 908,31	180 562,47	→
Fournitures de petit équipement	37 391,02	46 996,70	82 405,32	71 423,79	83 779,92	↓

En 2025 les dépenses en énergie et télécoms représentent une part importante des charges à caractère général. D'autre part, à la suite de la remunicipalisation de la Caisse des écoles, les dépenses liées à la restauration scolaire (alimentation) et aux activités périscolaires (transport, achats de matériel, sorties, etc.) viennent s'ajouter aux dépenses de fonctionnement.

Les dépenses liées aux fêtes et cérémonies connaissent une progression très marquée. Elles passent de 82 530,66 en 2024 à 120 194,06 € en 2025. Cette évolution s'explique en grande partie par le périmètre élargi de cette ligne budgétaire. En effet, sont comptabilisées sous ce poste : les dépenses liées aux sorties périscolaires, les prestations et animations de la bibliothèque municipale, les animations et fêtes des sections, ainsi que les fêtes communales. Ainsi, la hausse ne traduit pas uniquement une augmentation du coût des cérémonies stricto sensu, mais un renforcement de l'offre d'animations et d'actions à destination du public inscrits à ce poste.

Les dépenses des activités périscolaires s'équilibrent par de nouvelles recettes versées par la Caisse d'allocations familiales, passant de 88 827,67 € en 2024 à 152 510,64 € en 2025 (+71,7%), consécutive à la mise en place d'une tarification modulée selon le quotient familial au 1er janvier 2025. La création d'un portail famille avec paiement en ligne a par ailleurs contribué à la réduction des impayés.

1- Evolution des charges de personnel (012) de 2021 à 2025

Le compte 012 enregistre toutes les dépenses afférentes à la rémunération et aux charges sociales du personnel employé par la collectivité. Les charges de personnel représentent une part importante des dépenses de fonctionnement de la commune (66%).

Charges de personnel (en €)

CHAPITRE 012	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision BP 2026
	4 675 898,95	5 011 236,29	6 200 674,62	6 835 286,11	6 721 896,03	↓

Les charges de personnel passent de 6 835 286,11€ en 2024 à 6 721 896,03€ en 2025. Soit une baisse de 1,66%.

Cette diminution résulte du non-remplacement systématique des départs à la retraite.

La collectivité entend, poursuivre les efforts en matière de gestion de ses effectifs et de sa masse salariale.

2- Les autres charges de gestion courante (chap. 65) en euros

Ce chapitre regroupe les dépenses de fonctionnement qui ne relèvent pas des charges de personnel, des achats, ou des charges financières. Il comprend notamment :

- Les indemnités et frais versés aux élus,
- Les contributions aux organismes de regroupement,
- Les participations obligatoires,
- Les subventions versées aux associations et organismes divers.

	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision BP 2026
Chapitre 65	1 412 962,10	1 469 026,14	1 244 168,56	625 678,04	604 087,12	↓
Indemnité des élus	137 674,03	127 440,25	123 706,48	124 864,38	124 857,20	→
Cotisation SDIS	111 601,00	113 275,00	117 579,00	123 105,00	126 429,00	→
Subvention Caisse des Ecoles	880 000,00	922 000,00	190 000,00	20 000,00	10 000,00	↓
Subvention CCAS	100 000,00	100 000,00	170 000,00	200 000,00	160 000,00	↓
Subventions aux associations	178 650,00	191 500,00	216 100,00	220 445,83	148 313,73	↓

Dans le cadre du plan de redressement préconisé par la Chambre Régionale des Comptes, la commune a poursuivi l'effort de rationalisation de ses dépenses au chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.

Ces dépenses s'établissent à 604 087,12 € en 2025, contre 625 678,04 € en 2024, soit une réduction de 21 590,92 € (-3,5 %).

Les subventions versées aux associations sont principalement composées de la subvention versée à l'OMCS (60 000 €) et des subventions versées aux associations sportives ou culturelles (73 387 €).

En 2026, la volonté de la municipalité est de mettre en place un cadre transparent et objectif pour l'attribution des subventions aux associations. Des critères d'éligibilité clairs seront définis et rendus publics, s'appuyant sur une procédure formalisée : dépôt d'un dossier de demande, suivi des actions menées et transmission d'un bilan en fin d'exercice. Ce dispositif vise à garantir une utilisation rigoureuse des fonds publics.

Compte tenu de la remunicipalisation de la Caisse des Ecoles, en 2026 la commune ne versera pas de contribution à l'établissement car il est en cours de dissolution.

Concernant la contribution versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la municipalité entend adapter son soutien financier à la réalité budgétaire de cet établissement. En effet, au regard de l'excédent de trésorerie constaté au CCAS, la collectivité procédera à une réduction de sa contribution annuelle pour l'exercice 2026, sans pour autant remettre en cause les missions essentielles assurées par cet organisme.

(66) la Charge de la dette

Les dépenses du chapitre 66 sont constitués des intérêts des emprunts. Ces dépenses connaissent une hausse très marquée à partir de 2024. Cette évolution s'explique par la souscription de nouveaux emprunts pour financer les dépenses d'investissement. Ces nouveaux financements entraînent mécaniquement une augmentation des intérêts à payer, ce qui se reflète dans la montée significative du poste de dépense 66 à partir de 2024.

Chapitre 66 (en €)	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision BP 2026
	14 273,85	11 237,74	9 834,04	72 388,36	123 820,56	↓

En 2026, la baisse du taux du Livret A entraînera une diminution des taux d'intérêt des emprunts indexés, se traduisant par une légère réduction des dépenses inscrites au chapitre 66.

Structure de l'encours de la dette :

ÉTAT DES EMPRUNTS - EXERCICE 2026

Réalisé	OBJET	DUREE	TAUX	AN	DETTE A L'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU AU 1ER JANVIER 2026	ENCOURS DE L'EXERCICE			FIN
							INTERETS	CAPITAL	ANNUITE	
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)										
2013	Financement budget investissement 2013	15	2,47	S	350 000,00	93 252,52	1 781,07	26 162,11	27 943,18	2028
2016	Confortement de l'école primaire de Macaille & reconstruction de l'école maternelle A. Deschamps	15	0,66	T	200 000,00	84 609,65	491,71	15 917,77	16 409,48	2031
2016	Confortement de l'école primaire de Macaille & reconstruction de l'école maternelle A. Deschamps	15	0,55	T	195 675,00	89 217,58	442,39	14 089,05	14 531,44	2031
TOTAL A F D					745 675,00	267 079,75	2 715,17	56 168,93	58 884,10	
AGENCE FRANCE LOCALE (AFL)										
2023	Divers projets communaux : Revitalisation centre bourg : 418 200€ Maison des associations : 398 000€ Complexe socio-culturel de macaille : 121 250€ Enfouissement éclairage public : 266 442€ Plateau multisport couvert : 200 000€	30 ans +10 mois	4,12	T	1 400 000,00	1 369 588,14	56 036,78	25 476,66	81 513,44	2054
TOTAL AFL					1 400 000,00	1 369 588,14	56 036,78	25 476,66	81 513,44	

Réalisé	OBJET	DUREE	TAUX	AN	DETTE A L'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU AU 1ER JANVIER 2026	ENCOURS DE L'EXERCICE			FIN
							INTERETS	CAPITAL	ANNUITE	
BANQUE DES TERRITOIRES - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS										
2023	Ligne de prêts n° 5519172 Equipements publics : Maison des associations : 76 009,60 Plateau multisport couvert : 190 700 Adressage communal : 550 250 Rénovation des trottoirs : 248 878,91 Rénovation du local communal ancienne DDE : 138 999,60	30	4,3	T	1 205 952,11	1 135 604,91	33 542,37	40 198,40	73 740,77	2054
2024	Ligne de prêt n°5519174 Infra sportive-Groupe scolaire : Plateau sportif scolaire de macaille	25	3,6	T	95 000,00	88 350,00	2 003,92	3 800,00	5 803,92	2049
2024	Ligne de prêt n°5515521 Réfections de routes communales	25	3%	T	219 000,00	211 963,70	5 955,77	6 319,42	12 275,19	2049
2025	Ligne de prêt n°5515520 Réhabilitation bâtiment communal en Centre Technique Municipal	30	4,30%	T	235 000,00	235 000,00	9 883,34	3 984,42	13 867,76	2055
	TOTAL CDC				1 754 952,11	1 670 918,61	48 077,22	55 379,15	103 456,37	
	TOTAL GENERAL				3 900 627,11	3 307 586,50	106 829,17	137 024,74	243 853,91	

(014) Atténuation des produits

Jusqu'au 31 décembre 2022, la commune a bénéficié d'une exonération de 297 692,79 € annuel correspondant à l'allocation compensatrice pour le transfert du personnel et de services à la CANGT.

Depuis le 1er janvier 2023 la commune ne bénéficie plus de cette exonération.

Les Recettes de fonctionnement

1- Les dotations

Les recettes de la commune reposent principalement sur des ressources fiscales et des dotations de l'État. Les recettes fiscales comprennent notamment l'octroi de mer, ressource spécifique aux collectivités d'outre-mer, la fiscalité directe locale issue des taxes foncières, ainsi que la taxe sur les carburants, dont le produit est partiellement affecté à la commune.

Les dotations de l'État complètent ces ressources et contribuent à l'équilibre du budget communal. A noter que le projet de loi de finances 2026 s'inscrit dans une démarche de maintien des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

Enfin, certaines recettes présentent un caractère non récurrent, telles que les cessions d'immobilisations, issues de la vente de biens du patrimoine communal, et les produits exceptionnels inscrits au compte 77, qui regroupent des recettes irrégulières ne constituant pas des ressources pérennes.

	2021	2022	2023	2024	2025
Octroi de mer	2 242 049,88	2 467 620,39	2 708 478,40	2 914 352,55	3 036 399,28
Fiscalité Directe locale	3 293 316,00	3 780 211,00	4 532 399,00	4 410 886,18	4 282 560,39
Taxe sur les carburants	371 170,06	506 083,42	482 627,11	493 899,70	442 850,32
Dotation Etat	1 277 327,16	1 855 093,53	1 180 034,85	1 839 903,13	2 014 367,62
Cession d'immobilisation	–	90,50	3 755,24	44 422,04	14 667,16
Produits exceptionnels (77)	1 932,19	61 594,22	3 755,24	10 087,14	–

La fiscalité directe et l'octroi de mer représentent ensemble près de 70 % des recettes de fonctionnement en 2025.

En 2024, l'Etat a attribué une dotation exceptionnelle d'un montant de 357 000 € à la commune versée en début d'année 2025. Cette contribution visait à couvrir le déséquilibre budgétaire.

2- Les mesures fiscales

La commune dispose de très peu de marge de manœuvre au niveau de ses recettes. En 2026, il sera proposé de maintenir les taux d'imposition fixés en 2025. Ce choix traduit la volonté de la municipalité de préserver la stabilité des recettes.

Le choix du maintien des taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti sur 2026 vise à sécuriser les recettes communales, afin de faire face aux dépenses déjà engagées, notamment celles liées au fonctionnement des services communaux et au remboursement des intérêts des emprunts.

Cette décision s'inscrit dans une logique de gestion prudente et responsable afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

3- Taux d'imposition de 2021 à 2026 (en%)

Année	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
2021	58,39	78,91	160,79
2022	58,39	86	160,79
2023	58,39	95	162,79
2024	58,39	90	162,79
2025	58,39	86	162,79
2026	58,39	86	162,79

La taxe foncière sur les propriétés bâties est calculée en multipliant la base d'imposition (valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement), fixé par l'Etat, par le taux d'imposition voté par la collectivité. Même en cas de maintien des taux, la revalorisation des bases d'imposition décidée par l'État limite l'impact ressenti par les contribuables.

En 2025, la base d'imposition était fixée à 3 970 564€. En 2026 elle s'élève à 4 167 000€.

Ainsi, en fonctionnement, les orientations budgétaires 2026 sont les suivantes :

La poursuite de la trajectoire de redressement budgétaire par une maîtrise rigoureuse des charges à caractère général et des charges de personnel. À ce titre, la gestion des effectifs reposera sur une politique de non-remplacement systématique des départs à la retraite, afin de contenir durablement l'évolution de la masse salariale.

Parallèlement, l'optimisation des recettes reposera sur l'élargissement de l'assiette fiscale, l'actualisation des droits de place et de marché, ainsi que sur l'amélioration de leur recouvrement grâce à des outils de gestion des régies. Elle prévoit également la recherche de nouvelles sources de financement et le recouvrement des créances liées aux cessions de terrains communaux.

La section d'investissement

1- Evolution des dépenses d'investissement de 2021 à 2025 (en €):

Chapitres	Dépense	2021	2022	2023	2024	2025
16	Remboursement du capital des emprunts	444 135,28	199 117,07	187 463,27	80 057,96	131 963,04
20 à 23	Dépenses	1 113 844,76	940 248,47	883 368,01	1 113 416,59	3 469 922,81

Les dépenses d'investissement de la commune sont retracées aux chapitres 20 à 23, couvrant les immobilisations incorporelles (études, logiciels), corporelles (équipements, bâtiments) et les opérations en cours.

En 2025, plusieurs opérations d'investissement ont été financées dont notamment :

- La réfection de routes communales : 791 004 €,
- Le solde de l'opération rénovation de l'éclairage publique : 487 500 €
- La requalification du bourg (rénovation ancien bâtiment DDE) : 547 781,37 €

2- Evolution des recettes d'investissement de 2021 à 2025 :

Art.	Recette	2021	2022	2023	2024	2025
10222	FCTVA	0,00	344 901,27	129 302,81	145 790,51	132 452,41
10226	Taxe d'Aménagement	43 854,29	35 679,77	47 560,37	24 889,92	9 537,37
13	Subventions d'investissement	557 145,03	904 186,97	722 856,25	810 269,08	374 396,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	219 000,00	2 700 952,11	235 000

En 2025, les recettes réelles d'investissement représentaient au total 1 503 573,70 € contre 4 541 551,88 € en 2024.

A noter qu'en 2024, trois nouveaux emprunts ont été mobilisés, pour des montants respectifs de 1,4 M€ (AFL), 95 000 € (CDC) et 1,2 M€ (CDC). Le déblocage de ces financements supplémentaires a mécaniquement entraîné une hausse du coût de la dette, se traduisant par une augmentation significative des dépenses inscrites au chapitre 66.

3- Les projets d'investissement en cours

En 2026, la collectivité poursuivra la mise en œuvre des projets d'investissement, visant à renforcer le développement du territoire et à améliorer le cadre de vie des habitants. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de continuité, visant à finaliser les actions déjà engagées :

- Adressage communal (phase 2) : installation des numéros et plaques de rue
- Finalisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Réhabilitation de l'ex- hangar communal Archituff en Centre Technique Municipal
- Réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale
- Création d'une maison des associations en réhabilitant le local situé au camp militaire
- Construction d'une piste d'athlétisme en lieu et place du terrain multisport couvert
- Acquisition d'une faucheuse et d'un camion benne
- Mise en service des enfeus
- Etudes relatives aux projets suivants :
 - Lotissement sans fenêtre 1
 - Création d'un musée dans le bourg
 - Construction d'un centre social

III- LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE BUDGET 2026

Des dépenses à rationaliser

Les orientations stratégiques pour le budget 2026 visent à redresser la situation financière de la commune tout en assurant la satisfaction des besoins essentiels de la population.

Dans un contexte de contrainte budgétaire structurelle, la Commune de l'Anse-Bertrand s'engage à conduire une gestion rigoureuse et transparente des deniers publics, avec pour objectif central l'allègement progressif de la pression fiscale supportée par les contribuables locaux.

À cette fin, un audit complet des finances communales sera engagé. Cet état des lieux permettra d'établir un diagnostic objectif de la situation financière de la collectivité, d'identifier les marges d'optimisation des dépenses de fonctionnement et de définir une stratégie pluriannuelle de maîtrise des charges. Les résultats de cet audit seront portés à la connaissance du Conseil municipal et feront l'objet d'une information régulière des citoyens, dans un souci de transparence budgétaire.

La stratégie de maîtrise des dépenses s'articulera autour de deux axes complémentaires. D'une part, la rationalisation des dépenses de fonctionnement par une revue systématique des postes de charges et une amélioration de l'efficacité des services municipaux. D'autre part, la diversification des ressources de la commune, notamment par l'élargissement de l'assiette fiscale rendu possible par le développement de l'activité économique locale, et par la mobilisation active des financements externes disponibles : dotations de l'État (DETR, DSIL), fonds régionaux et européens.

En investissement, une vigilance particulière sera accordée aux projets bénéficiant de financements et dont les délais de consommation arrivent à échéance. À ce titre, le projet initial de terrain multisport couvert ainsi que le projet de construction d'une maison des associations devront faire l'objet d'une refonte.

Un groupe de travail dédié à la recherche de subventions et à l'ingénierie financière sera constitué afin de maximiser le recours aux dispositifs de soutien existants et de réduire la dépendance de la commune aux seules ressources fiscales propres.

Rappel du plan de redressement préconisé par la Chambre Régionale des Comptes

Dans son avis du 16 octobre 2025, la Chambre Régionale des Comptes rappelle les préconisations formulées en 2024.

Pour information, il a été proposé à la commune un plan de redressement visant à rétablir l'équilibre de la section de fonctionnement d'ici fin 2027 :

- Engager des économies sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement ;
- Diminuer les dépenses de personnel (chapitre 012) progressivement, notamment grâce au non-remplacement systématique des départs à la retraite, avec une trajectoire de réduction de 6,3 M€ en 2025 à 5,9 M€ en 2027 ;
- Maîtriser les charges à caractère général (chapitre 011) à 1,4 M€ jusqu'en 2027.

Pour atteindre ces objectifs, un contrôle rigoureux des dépenses fondé sur une gestion financière prudente et conforme aux recommandations de la CRC est nécessaire.

Chapitres	Réalisé	Plafond de dépenses de fonctionnement à respecter par chapitre (en euros)		
	2025*	2025	2026	2027
011 - Charges à caractère général	1 596 740,53	1 400 000	1 400 000	1 400 000
012 - Charges de personnel	6 721 896,03	6 300 000	6 100 000	5 900 000
14 - Atténuations de produits	297 692,79	300 000	300 000	300 000
65 - Autres charges de gestion courante	604 087,12	950 000	950 000	950 000
66 - Charges financières	123 820,56	60 000	60 000	60 000
68 - Dotations aux provisions	0	50 000	150 000	250 000
42 - Opérations d'ordre	751 387	270 000	270 000	270 000
Total	10 095 392,10	9 330 000	9 230 000	9 130 000

*réalisé 2025=CFU provisoire

Points de vigilance pour l'exécution budgétaire 2026

- Chapitre 012 : la collectivité devra analyser au cas par cas les besoins liés à chaque poste vacant, sans procéder à un remplacement systématique des départs à la retraite. Lorsqu'un remplacement sera décidé, le recrutement d'un agent de même grade à moindre ancienneté permettra de générer des économies mécaniques sur la masse salariale.
- Chapitre 011 : la maîtrise des charges à caractère général constitue un axe prioritaire. La collectivité procédera à un recensement exhaustif de ses contrats en cours afin d'identifier les marges de renégociation possibles et d'organiser une mise en concurrence systématique à chaque renouvellement.

IV- Prospectives 2026 à 2032

Le présent tableau retrace les grandes orientations stratégiques de la commune pour la période 2026-2032, organisées autour des politiques publiques communales.

Orientations pluriannuelles 2026–2032

#	Politique publique	Ambition 2026-2032	Actions structurantes
1	Administration générale & finances	Moderniser la gestion communale, assainir les finances et garantir la transparence.	<ul style="list-style-type: none"> – Audit financier et nomination d'un(e) DGS dès 2026 – Réduction progressive de la pression fiscale par maîtrise des dépenses et recherche de financements (DETR, DSIL, fonds européens)
2	Voirie, espace public & environnement	Améliorer durablement le cadre de vie et préserver le patrimoine naturel.	<ul style="list-style-type: none"> – Rénovation des voiries, trottoirs, parkings et mise aux normes PMR – Réhabilitation de l'Anse Colas et valorisation du patrimoine bâti et amérindien
3	Logement & attractivité résidentielle	Attirer de nouvelles familles en développant une offre de logement accessible.	<ul style="list-style-type: none"> – Logements locatifs abordables et réhabilitation de l'habitat ancien – Amélioration des transports de proximité et des équipements publics (aires de jeux, espaces verts)
4	Sécurité publique & prévention	Renforcer la tranquillité publique par la prévention et la coordination des acteurs.	<ul style="list-style-type: none"> – Installation et animation du CLSPD (police, gendarmerie, éducateurs, services sociaux) – Vidéoprotection ciblée et création d'un numéro d'urgence communal – Service de médiation de proximité et actions de prévention dans les écoles
5	Éducation, enfance & jeunesse	Garantir la réussite scolaire et offrir aux jeunes un cadre d'épanouissement.	<ul style="list-style-type: none"> – Audit et rénovation des bâtiments scolaires (numérique, accessibilité) – Repenser les sites en sous-effectif : Campêche (activité scolaire) et Massieux (insertion professionnelle)

#	Politique publique	Ambition 2026-2032	Actions structurantes
6	Action sociale, solidarités & santé	Renforcer le filet de solidarité et développer une offre de santé de proximité.	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement du CCAS : portage de repas, téléassistance, maintien à domicile – Adaptation du bourg aux personnes âgées et en situation de handicap
7	Sport, culture & vie associative	Faire du sport, de la culture et du bénévolat des piliers du dynamisme communal.	<ul style="list-style-type: none"> – Rénovation des équipements sportifs et plan de relance des clubs (vélo, football, basket) – Calendrier culturel annuel dans toutes les sections, réhabilitation de l'ancienne prison en lieu de mémoire
8	Développement économique local & tourisme	Mobiliser les ressources locales pour créer de l'emploi et dynamiser le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> – Tourisme durable : circuits touristiques, culturels et gastronomiques – Animation territoriale régulière en haute saison et hébergement touristique responsable

Il est proposé au Conseil municipal de voter sur la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2026 et l'existence du rapport visé à l'article L 2312-1 du CGCT sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Veillez en prendre acte,